

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 24 (1962)
Heft: 11

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les jours diminuent, les responsabilités augmentent !

A la fin du mois de juillet 1961 a été publié l'Arrêté fédéral (ACF) du 18 juillet 1961 sur les véhicules automobiles et remorques agricoles. La plupart des articles de cet arrêté ont été mis en vigueur le 1er août 1961 ou le 1er janvier 1962.

Beaucoup de propriétaires de tracteurs oublient que depuis des mois déjà les feux et catadioptres indiqués ci-après sont obligatoires:

A) Tracteurs agricoles ou autres véhicules agricoles automoteurs à deux essieux

- | | |
|--------------|---|
| A l'avant: | 2 feux blancs ou jaunes non éblouissants
2 feux de stationnement
(les feux de stationnement seuls suffisent lorsque la vitesse maximale du véhicule ne dépasse pas 10 km/h) |
| A l'arrière: | 2 feux rouges (obligatoires à partir du 1er janvier 1963 *)
2 dispositifs réfléchissants rouges de forme ronde ou rectangulaire (non triangulaire) |

*) Pour les véhicules mis en circulation après le 1er août 1961, les feux rouges arrières sont obligatoires à partir de cette date déjà.

B) Machines agricoles automotrices à un essieu

(tracteurs à un essieu, motofaucheuses, motoculteurs, etc.)

- | | | |
|--------------|--|---|
| A l'avant: | D'une largeur supérieure à 1 m ¹⁾
2 feux blancs ou jaunes
(pas de feux de stationnement si l'on peut réduire l'intensité des feux blancs [feux de croisement]). | D'une largeur inférieure à 1 m ¹⁾
1 feu blanc ou jaune ²⁾ |
| A l'arrière: | 2 dispositifs réfléchissants rouges de forme ronde ou rectangulaire
1 feu jaune ou rouge
(si machine sans remorque) | 1 dispositif réfléchissant rouge de forme ronde ou rectangulaire
1 feu jaune ou rouge
(si machine sans remorque). |
- ¹⁾ Sans instrument accouplé.
²⁾ Pour les machines à un essieu qui ne pèsent pas plus de 80 kg, il n'est pas nécessaire que le dispositif éclairant soit fixé à demeure.

C) Remorques de véhicules agricoles automoteurs

(y compris les machines tractées)

- | | |
|--------------|--|
| A l'avant: | 2 dispositifs réfléchissants blancs de forme ronde ou rectangulaire |
| A l'arrière: | 1 feu rouge ou orangé (dès le début du crépuscule)
2 dispositifs réfléchissants rouges de forme triangulaire. |

Maintenant que les jours diminuent, nous recommandons à nos sociétaires de contrôler et, si nécessaire, de compléter l'équipement de leurs véhicules et remorques agricoles (feux et catadioptres). Nous pensons qu'il sera utile de donner, en plus, des instructions précises à toutes les personnes de l'exploitation qui conduisent des véhicules automobiles et remorques agricoles sur la voie publique. Des ennuis et des complications de toute sorte surgissent si vous êtes impliqués dans un accident dû à un équipement défectueux (p. ex. feux et catadioptres) de vos véhicules, remorques et machines.

Agriculteurs! Les jours diminuent, les responsabilités augmentent!

Pensez-y et agissez en conséquence avant qu'il ne soit trop tard!

ASSOCIATION SUISSE DE PROPRIÉTAIRES DE TRACTEURS
Le secrétariat central.

Equipement électrique pour véhicules automobiles agricoles et remorques

(suivant arrêté du Conseil fédéral du 18.7.61)



Société coopérative d'achat de l'union professionnelle suisse de l'automobile Burgdorf - Lausanne - Zurich

Feux arrière

	ESA-No.		Fr.
	35-19-151	Lanterne de feu arrière, se composant d'une protection métallique et d'un feu arrière 65 mm Ø	6.—
	35-19-161	Comme 35-19-151, mais 80 mm Ø	7.20
35-19-151/161	35-19-159	Feu arrière 65 mm Ø	3.70
	35-19-160	Feu arrière avec éclairage de plaque , 65 mm Ø	3.80
35-19-159/160 35-19-261/263	35-19-261	Lentille de recharge en plexigum avec vis, pour les lanternes n° 35-19-159	1.80
	35-19-263	Lentille de recharge en plexigum avec vis, pour les lanternes de feu arrière n° 35-19-160	1.90
	35-19-169	Feu arrière 80 mm Ø	5.—
35-19-169/170 35-19-265/267	35-19-170	Feu arrière 80 mm Ø avec éclairage de plaque	5.40
	35-19-265	Lentille de recharge pour 35-19-169	1.95
	35-19-267	Lentille de recharge pour 35-19-170	2.10

Feux arrière-stop-clignoteur

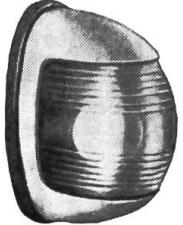
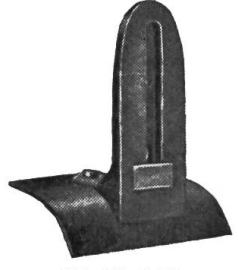
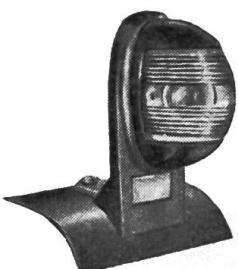
	ESA-No.		Fr.
	35-19-201	Feu arrière-stop-clignoteur se composant d'une protection SH 1 et d'un feu partie jaune stop-clignoteur, paroi de séparation et partie rouge feu arrière	10.—
	35-19-205	Feu arrière-stop-clignoteur	7.90
35-19-205/206 35-19-269/270	35-19-206	Comme 35-19-205, mais avec éclairage de plaque	8.40
	35-19-269	Lentille de recharge pour 35-19-205	2.70
	35-19-270	Lentille de recharge pour 35-19-206	2.80

Vente par le commerce de la branche automobile.
Exposition au Comptoir stand ESA / no 1506, halle 15.

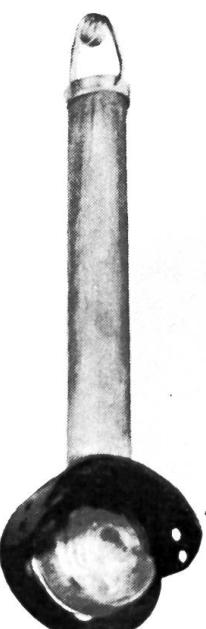
Equipement électrique pour véhicules

Vente par le commerce de la branche automobile

Clignoteurs

	ESA-No.		Fr.
	35-19-141	Clignoteur orange	5.50
	35-19-146	Support en caoutchouc pour le montage latéral sur le bord des garde-boue	2.80
	35-19-141 + 146	Clignoteur et support montés	—.—
	7522	Ampoule 6 V 20 W	1.70
	7532	Ampoule 12 V 20 W	1.70
	7535	Ampoule 24 V 20 W	2.—

Lanternes pour remorques et à usages multiples

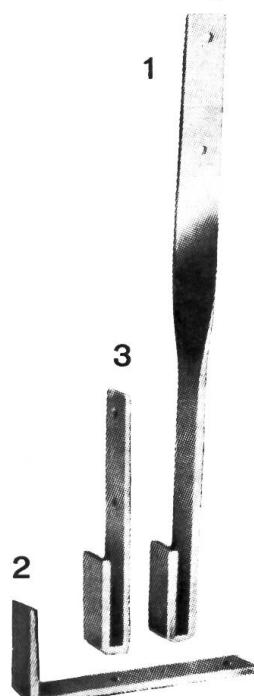
	ESA-No.		Fr.
	35-19-432	Lanterne arrière, rouge, 400 mm, 6 V, sans piles, 65 mm Ø	19.50
	35-19-431	Comme 432, mais avec 4 piles-acier	23.90
	35-19-434	Comme 35-19-432, mais 80 mm Ø	21.—
	35-19-433	Comme 35-19-431, mais 80 mm Ø	25.40

automobiles agricoles et remorques

Exposition au Comptoir stand ESA / no 1506, halle 15

Lanternes pour remorques et à usages multiples (suite)

ESA-No.		Fr.
35-19-401	Lanterne ESA à usages multiples, en avant blanc, en arrière rouge , avec 3 piles-acier	35.—
35-19-402	Comme 35-19-401, mais sans piles	32.—
35-19-451	Support 350 mm No. 1	3.80
35-19-452	Support 140 mm No. 2	2.40
35-19-453	Support 150 mm No. 3	2.80



1 = 35-19-451
 2 = 35-19-452
 3 = 35-19-453

Protections et supports

ESA-No.		Fr.
35-19-251	Protection métallique SH 1	2.20
35-19-250	Protection métallique, noir, SH 8	2.20
35-19-254	Support pour feu arrière en fer zingué HL 3	2.50
35-19-252	Support pour feu arrière	—.95
35-19-253	Bride d'assemblage	—.75

Equipement électrique pour véhicules automobiles agricoles et remorques



Burgdorf - Lausanne - Zurich

Catadioptres

		Ø mm	rouge	blanc	Exécution et montage	Détail Fr.
	22-50-1/2	51	ESA-No. 22-50-1	ESA-No. 22-50-2	Cadre métallique, boulon central M 5	1.—
	22-50-20/21	51	22-50-20	22-50-21	Bordure métallique avec 3 trous	1.20
	22-50-48/49	75	22-50-40	22-50-41	Bordure métallique avec 3 trous	2.50
	22-50-40/41	75	22-50-48	22-50-49	Serti en caoutchouc, boulon central	3.90
		75	22-50-44	22-50-45	Catadioptre à pendule, complètement en caoutchouc, longueur tot. 39 cm, découpable	5.50
	22-50-44/45	80/125	22-50-93	22-50-94	Tôle d'aluminium avec Scotchlite	2.50
	22-50-66		22-50-61		Serti en caoutchouc avec cadre métallique, avec 2 brides de fixation, longueur triangulaire 175 mm, surface verrée 150 x 150 x 150 mm	5.60
			22-50-63		Serti en caoutchouc avec 2 brides de fixation, longueur triangulaire 175 mm, surface verrée 150 x 150 x 150 mm	5.60
	22-50-61/63		22-50-66		Catadioptre à pendule complètement en caoutchouc, longueur triangulaire 175 mm surface verrée 150x150x150 mm, découpable	7.50
			22-50-69		Tôle d'aluminium avec feuille en Scotchlite, longueur triangulaire 150 mm, avec 3 trous	2.50
	22-50-122		22-50-122		Pendule en caoutchouc 350 mm	2.—
	22-50-123		22-50-123		Pendule en caoutchouc 175 mm	1.50
	22-50-51		22-50-51		Catadioptre double avec pendule, en avant blanc, en arrière rouge , 175 mm de longueur, en caoutchouc	8.—

Vente par le commerce de la branche automobile.
Exposition au Comptoir stand ESA / no 1506, halle 15.

**Nous exposons au Comptoir Suisse!
Halle 17, Stand 1727**

Les machines KUNZ

représentent le progrès et donnent toujours satisfaction



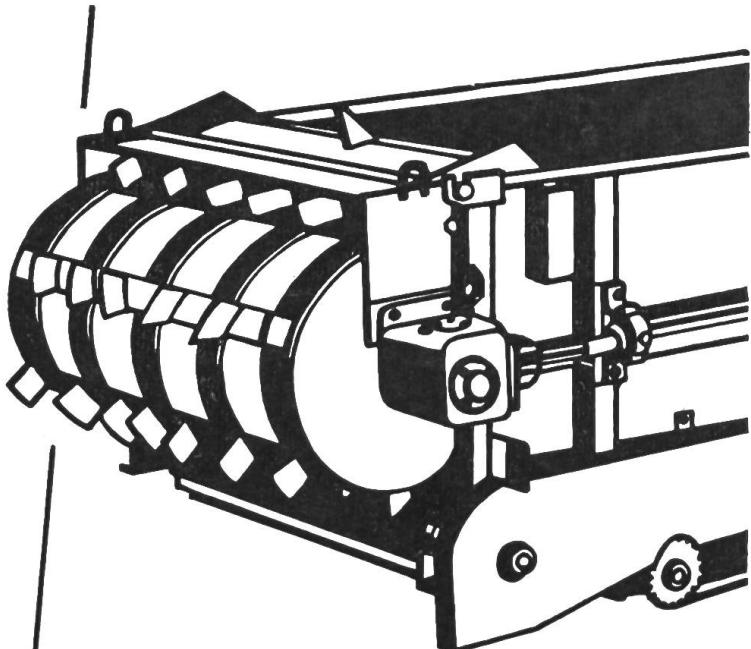
Grâce à la construction d'un nouveau bâtiment, comprenant les équipements les plus modernes, nous serons en mesure d'exécuter pour 1963 toutes les commandes d'**arracheuses-ramasseuses «SAMRO»** et de **trieurs-calibreurs**.

**Kunz & Cie, Berthoud
Fabrique de machines**

Téléphone (034) 2 16 81

Agrar

**Epandeuses à fumier
différentes des autres**



Le tambour-distributeur est comparativement le cœur de chaque épanduse à fumier. Il décide de la finesse de distribution et d'un travail parfait avec n'importe quel genre de fumier (pailleux ou vieux). L'épanduse à fumier AGRAR possède un seul tambour qui tourne à environ 800 t/min. Il permet d'obtenir un épandage très fin et régulier. La quantité du fumier à épandre est facilement réglable depuis le siège du tracteur.

Agrar

**Fabrique de machines agricoles S. A.
Wil SG**

BON

Veuillez m'envoyer le prospectus pour
l'épanduse à fumier AGRAR

Nom: _____

Adresse: _____